067-200094332-20221208-0000005356-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/12/2022 Retour Préfecture : 09/12/2022 Date de publication: 15/12/2022



Communication

au Conseil départemental

N° CD-2022-5-3-1 Séance du jeudi 8 décembre 2022

BILAN DES AUTORISATIONS DE CRÉATIONS DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR L'ANNÉE 2022

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

COUCHOT Alain donne procuration à Karine PAGLIARULO DEBES Vincent donne procuration à André ERBS DELATTRE Cécile donne procuration à Isabelle DOLLINGER DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves DILIGENT Danielle donne procuration à Michèle ESCHLIMANN DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à Sébastien ZAEGEL GREIGERT Catherine donne procuration à Paul HEINTZ HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à Maxime BELTZUNG HOERLE Jean-Louis donne procuration Jean-Claude BUFFA JENN Fatima donne procuration à Sabine DREXLER KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à Christiane WOLFHUGEL KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN LORENTZ Michel donne procuration à Christelle ISSELE MARTIN Monique donne procuration à Emilie HELDERLE MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY MULLER Lucien donne procuration à Joseph KAMMERER MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Monique HOULNE OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER

RAPP Catherine donne procuration à Chantal JEANPERT REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER SENE Marc donne procuration à Valérie RUCH STRAUMANN Eric donne procuration à Brigitte KLINKERT VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER VOGT Pierre donne procuration à Marie-France VALLAT

EXCUSES:

FUCHS Bruno, SITZENSTUHL Charles

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article 47 de la loi n°2015-1176 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
- VU les articles L313-1-2 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées du XX,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du bilan des demandes d'autorisation de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2022 et des suites qui leur ont été données tel que présenté dans le tableau joint en annexe de la présente communication.

LE PRESIDENT

Y

Frédéric BIERRY

Acte est donné à l'unanimité